

Le lundi 26 avril 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Construire une société ouverte à tous ! » : le plaidoyer de l'APF

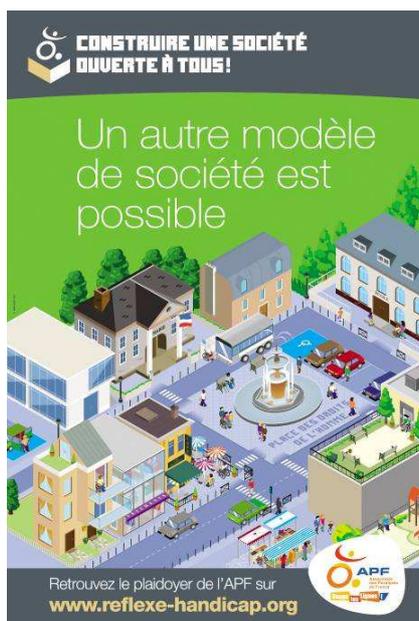
L'Association des Paralysés de France (APF) publie son plaidoyer « Construire une société ouverte à tous ! ».

Un document qui propose un autre modèle de société, une société ouverte à tous, basé sur les droits de l'homme, en partant du vécu quotidien et des idées reçues de la société sur les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Un document à vocation pédagogique, sans vocabulaire technique, parce que pour défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille, il faut d'abord connaître et comprendre les obstacles et difficultés auxquels les personnes sont confrontées au quotidien.

Un document à destination de chaque citoyen... pour expliquer et défendre la cause des personnes avec un handicap moteur et de leurs proches, la cause de celles et ceux qui pourraient se reconnaître dans ces situations, et plus largement la cause de celles et ceux qui auraient envie que la société évolue et s'adapte.

Vivre « comme tout le monde », choisir librement son mode de vie, participer à la vie de la cité et en être acteur : c'est tout simplement ce que désirent les personnes en situation de handicap et leurs proches.(...) Et elles proposent d'agir pour une société ouverte à tous, avec toutes les personnes partageant la volonté d'un autre modèle de « vivre ensemble » (Extrait du plaidoyer général)



Une élaboration participative :

Le plaidoyer est né de la collaboration de 3 000 acteurs de l'APF (adhérents, usagers, bénévoles et salariés) mobilisés durant toute une année sous l'impulsion des conseils départementaux de l'APF et des directeurs de structures de l'association.

Un plaidoyer, pour quoi faire ? Le plaidoyer APF a pour objectifs de :

- Faire comprendre la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leur famille en dénonçant les réalités vécues et en corrigeant les idées reçues.
- Défendre un autre modèle de société, une société ouverte à tous en rappelant des principes et des valeurs : respect des droits de l'homme, non-discrimination, solidarité, universalité, justice sociale et en s'appuyant sur les droits fondamentaux.
- Demander d'agir dès aujourd'hui grâce à des leviers, des engagements à prendre, des résultats à atteindre.

Un plaidoyer, des plaidoyers :

Présenté dans une chemise à rabat comprenant des plaidoyers thématiques, ce document regroupe l'ensemble des enjeux de la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Un éditorial de Jean-Marie Barbier, président de l'APF, et un plaidoyer général précèdent les 10 thématiques : Citoyenneté et dignité, Environnement, Education et scolarité, Vie professionnelle, Revenus, Dépenses liées aux surcoûts du handicap, Santé et bien-être, Vie en famille, Vie affective et sexuelle, Loisirs, culture, sports et vacances.

Les droits fondamentaux comme base :

Pour l'APF, cette société ouverte à tous doit assurer l'effectivité des droits de l'homme, l'accessibilité universelle, l'absence de préjugés et de discriminations.

Son plaidoyer s'appuie donc sur les droits fondamentaux, notamment ceux inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. et le préambule de la Constitution française de 1946. Ces droits fondamentaux ont été précisés dans la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (ratifiée en 2010 par la France).

A travers ce plaidoyer, l'APF appelle chaque citoyen à son niveau à faire « bouger les lignes » et à participer à la construction de la société de demain, une société ouverte à tous.

Retrouvez le plaidoyer de l'APF sur www.reflexe-handicap.org

Le plaidoyer sera envoyé au président de la République, aux membres du gouvernement, aux parlementaires, aux députés européens français, aux membres du Conseil économique, social et environnemental, aux mairies, aux Conseils généraux et régionaux, aux préfets, à la Commission nationale consultative des droits de l'homme, à la Halde, et à divers autres autorités, conseils et observatoires ainsi qu'à des membres de la société civile.

Un autre modèle de société est possible !

Construire une société ouverte à tous :

- > C'est construire une société qui rend effectifs les droits de l'homme ;
- > c'est construire une société conçue et aménagée pour être accessible à tous, c'est-à-dire une société qui considère l'accessibilité universelle comme une norme fondamentale de la qualité de vie de tous les citoyens et donc qui doit s'inscrire dans les politiques d'aménagement et de développement durable ;
- > c'est construire une société qui combat les préjugés et les discriminations ;
- > c'est construire une société qui s'oppose à toute logique d'exclusion et d'injustice sociale ;
- > c'est construire une société qui affirme et défend la participation sociale de chacun, quelles que soient ses capacités et ses déficiences ;
- > c'est construire une société dans laquelle chacun a sa place et respecte celle des autres ;
- > c'est construire une société en collaboration avec tous.

Contacts :

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37
Sylvaine Séré de Rivières : 01 40 78 69 60 – 06 07 40 16 65